

République Française

Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	21 septembre 2020	Séance du : 29 septembre 2020				
	<u>Votes</u> : 44	L'An Deux Mille Vingt, le 29 septembre, à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convogué, s'est réuni en session				
Présents : 36	Pour : 44	ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à				
Absents : 1	Contre :	CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL				
Représentés : 8	Abstention :	Troologik, Gladag KEVEE				

Etaient présents: M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuran Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc, M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Jacky PEREZ (Villeneuvette).

Absents représentés: Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M Jean FRADIN (Canet) représenté par M. Michel Sabatier (Canet), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault représentée par M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) représenté par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents: M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault).

Objet : Centre Aquatique du Clermontais - Approbation des tarifs 2020/2021

Monsieur COSTE propose aux membres du Conseil communautaire d'approuver les tarifs d'accès au Centre aquatique du Clermontais pour l'année 2020/2021 selon les modalités suivantes :

Activités Adultes

		Résident		Non résident			
	Annuel	Trimestriel	striel 1 séance Annuel Trimestriel		1 séance		
Aquabike	257€	97€	11€	292€	108€	12€	
Activités autres que aquabike*	177€	64€	8€	200€	74€	9€	

*Aquatonic, aquadouce, aquagym, aquapalme, aquaphobie

Activités Enfants

		Résident		Non résident			
	Annuel	Trimestriel	1 séance	Annuel	Trimestriel	1 séance	
Aquafamily	148€	56€	6,50€	164€	61€	7€	
Jardin aquatique							
Initiation Aquatique	138€	52€	6€	158€	57 €	6,50€	

Entrées tout public périodes normales d'activités

	Résident					Non résident				
	Entrée piscine		Carte 10 entrées		Abonnement annuel 1 an	Entrée piscine		Carte 10 entrées		Abonnement annuel 1 an
	Plein tarif	Tarif réduit	Plein tarif	Tarif réduit		Plein tarif	Tarif réduit	Plein tarif	Tarif réduit	
Entrée animation		2€								
Enfant 3 à 16 ans	3€	2.5€	25€	20€	250€	3.7€	3.2€	32€	27€	300€
Carte estivale enfant (31 entrées)	50€	40€				55€	45€			
Pass'jeunes		2€		15€						
Adulte	4€	3.5€	35€	25€	300€	4.7€	4.2€	40€	30€	350€
Carte estivale adulte (31 entrées)	60€	50€				65€	55€			
Carte horaire 10 heures		25€				27€				
Quinzaine aquatique estivale		35€								
Carte horaire 20 heures	43€				46€					
Location Aquabike 40mn	8€				8.5€					
Stage petites vacances		20€								
Pass famille 10 entrées	22€				28€					

Les tarifs spéciaux suivants s'appliquent à leur seul bénéficiaire et sur présentation d'un justificatif :

<u>Tarifs résidents</u>: s'appliquent aux résidents du territoire de la Communauté de communes du Clermontais,

<u>Tarif réduit adulte</u>: s'applique aux étudiants, personnels communautaires, personnels des communes membres de la Communauté de communes du Clermontais, pompiers, gendarmes, comités d'entreprises, chômeurs, groupe (10 personnes et +), séniors (60 ans et +), personnes porteuses d'un handicap, CNAS, COS, bénéficiaires du RSA, lycéens,

Tarif réduit enfant : concerne les enfants jusqu'à 16 ans,

La <u>Carte estivale</u> est en vente du 1^{er} juillet au 15 août 2021, sa date de validité court jusqu'au 30 septembre 2021.

Aucun remboursement et aucun échange ne sera consenti sur les différents titres.

<u>Dédommagement</u>: Tout incident technique ou sanitaire nécessitant l'évacuation des bassins, intervenant dans la ½ heures suivant l'entrée, pourra donner lieu à un dédommagement sur présentation du ticket d'entrée.

<u>Pass' famille</u>: Le système au profit des familles comprenait 2 cartes : une carte famille nombreuse 10 entrées adulte à 25 € et une carte famille nombreuse 10 entrées enfant à 20€.

Monsieur COSTE propose de remplacer ces 2 cartes par un « pass' famille » dont le tarif était calculé comme suit :

Pour les résidents :

(Tarif 2 adultes 2.5 € + 3 enfants 2 €) x 10/5 = 22 € pour 10 entrées.

Pour les non-résidents :

(Tarif 2 adultes 3 € + 3 enfants 2 € 70) x 10/5 = 28.20 arrondi à 28 € pour 10 entrées. Cela permet d'avoir une seule carte par famille.

Entrées tout public période COVID 19

Tarif unique résident /non résident : 2 €

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, oui l'exposé de Monsieur COSTE, et après en avoir délibéré.

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la tarification du Centre aquatique du Clermontais pour l'année 2020-2021, telle que présentée ci-dessus.

AUTORISE le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme.

Le Président de la Communauté de communes du Clermontais,



Claude REVEL.